

Adresse du conseil général d'Amiens qui envoie le procès-verbal de la fête civique en réjouissance de la punition des conspirateurs, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du conseil général d'Amiens qui envoie le procès-verbal de la fête civique en réjouissance de la punition des conspirateurs, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 48;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_27691\\_t1\\_0048\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27691_t1_0048_0000_5)

Fichier pdf généré le 30/03/2022

aux défenseurs de la patrie, nous venons d'adresser encore pour le même objet au directoire de notre district, 53 chemises, 13 paires de bas, 3 draps de lit, six pans toile neuve, une veste, 40 livres de charpie, et 292 livres en argent. Ces offrandes sont peu importantes sans doute, mais nous sommes pauvres, et à ce titre vous les recevrez avec bienfaisance et attendrissement.

Vive la Montagne, vive la République.»

ROUAY, WIRDOLLIN.

## 12

**Le conseil général de la commune d'Amiens envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique qui a eu lieu dans cette commune en réjouissance de la punition des conspirateurs.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).**

[Amiens, 8 germ. II] (2).

« Représentants du peuple,

Nous vous envoyons ci-joint expédition du procès-verbal que nous avons rédigé hier, concernant le récit succinct de la fête civique qui a eu lieu en cette commune, en réjouissance de la punition des conspirateurs, en exécution de l'invitation d'André Dumont, du même jour. »

MORAND, BOUCHEN, MANCHON, BALEMENT, BLONDELLE, ANSELIN, DELYS, DELACROIX, RADIGUET, DUMOULIN (officiers municipaux), JOIRON (substitut), PRUD'HOMME (notable).

[Extrait des délibérations de la comm.]

Ce jourd'hui 7 germinal de la 2<sup>e</sup> année républicaine, en l'exécution de l'invitation contenue en la lettre d'André Dumont, représentant du peuple, en date de ce jour, adressée à la municipalité et remise à 11 heures du matin au comité permanent du conseil général de la commune, tendante à faire prévenir les autorités constituées de se rendre au département à 3 heures précises d'après-midi, de faire annoncer au peuple au son de trompe qu'il y aura pour la même heure une fête civique au temple de la Raison, suivie d'un bal public au profit des pauvres, en réjouissance de la punition des conspirateurs, et de faire rassembler la garde nationale et la force armée.

Le conseil général qui avait été convoqué hier pour avoir lieu aujourd'hui à 4 heures d'après-midi, a été convoqué de nouveau pour 3 heures.

Les comités de surveillance révolutionnaire de la commune qui avaient arrêté la veille au soir de faire un banquet civique et fraternel à l'occasion de cette fête et d'inviter tous les corps constitués à y prendre part, ont fait préparer et servir un dîner dans le jardin du départe-

ment, auquel dîner se sont rendus une très grande partie des membres des diverses autorités constituées, et le repas auquel André Dumont a participé a été accompagné d'une grande gaieté patriotique. Tous les convives au nombre d'environ 120 se sont spontanément levés à diverses reprises et ont porté des santés à la Convention nationale, à la Montagne, à la République une et indivisible et au représentant Dumont.

Tous les membres des autorités constituées qui se trouvaient réunis au département à 3 heures d'après-midi se sont rendus fraternellement au temple de la Raison.

Pendant tout le trajet, l'air retentissait des cris réitérés de vive la République, vive la Montagne, et de couplets analogues, à la file.

Arrivés au temple de la Raison, le citoyen Dumont est monté à la tribune. Il a exposé au peuple que la fête de ce jour avait pour objet de se réjouir de la punition des traîtres et des scélérats qui avaient osé conspirer contre la liberté du peuple et la représentation nationale, de ces monstres qui avaient intention de renverser l'édifice de la République et de faire égorger les patriotes. Il a dit que le but de cette conspiration était de donner à la France un régent, c'est-à-dire un roi, et que si le peuple désirait un roi il ne devait point prendre part à la fête de ce jour... Au même instant Dumont a été interrompu par des cris universels partis de tous les coins du temple. *Point de Roi, nous ne voulons point de Roi, vive la République, vive à jamais la République, vive la Montagne.* A cette occasion tous les assistants qui étaient au nombre de 7 à 8,000 ont réitéré le serment solennel de combattre les tyrans et de défendre la République jusqu'à la mort.

Sorti du temple de la Raison, le conseil général s'est rendu en la chambre du conseil de la maison commune d'où le présent procès-verbal a été rédigé, et il a été arrêté qu'expédition en sera adressée à la Convention nationale.

DAINAY (agent nat.), Pierre COZETTE (notable), MANCHON, MORAND, BOUCHEN, DUMOULIN, BOUDLOT, RADIGUET, ANSELIN, DELACROIX, HAREUX, BALEMENT, BLONDELLE (officiers municipaux), PRUD'HOMME (notable).

## 13

Les administrateurs du district de Laval, département de la Mayenne, annoncent à la Convention nationale que l'esprit public fait chaque jour de nouveaux progrès; ils l'invitent à rester à son poste, la félicitent sur ses travaux immortels, et lui adressent le reste de l'argenterie des églises de son arrondissement, échappé à la rapacité des brigands; il consiste en 746 marcs, trois pièces de 24 liv. en or, et 60 liv. en argent monnoyé. Cet envoi a été précédé d'un autre montant à 66 marcs.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

(1) P.V., XXXV, 329. B<sup>in</sup>, 30 germ.; M.U., XXXIX, 13; *Audit. Nat.*, n° 575. Rien dans les *Procès-verbaux du comité d'instruction publique*.

(2) F<sup>17A</sup> 1010<sup>A</sup>, pl. 4, p. 3058.

(1) P.V., XXXV, 329. B<sup>in</sup>, 30 germ. et 4 flor. (2<sup>e</sup> suppl.); J. Sablier, n° 1268; *Rép.*, n° 122.